

Conditions générales d'utilisation de l'application Portail BONUS ECO de l'ASP par les utilisateurs Version du 20/09/2018

Préambule

1. *L'Agence de Services et de Paiement* (ASP) a conçu et/ou héberge des applications informatiques au nom et pour le compte de son donneur d'ordre permettant à l'utilisateur de réaliser des démarches par voie de communications électroniques.
2. L'accès et l'utilisation de ces applications informatiques par voie électronique sont encadrés par les présentes conditions générales d'utilisation (version 10 du 20 septembre 2018) réputées acceptées par l'utilisateur lors de sa première connexion à l'application. Une trace de cette acceptation par l'utilisateur sera conservée durant la période de conservation du dossier de demande d'aide.
3. L'utilisateur déclare avoir obtenu de l'ASP, agissant au nom et pour le compte de son donneur d'ordre, toutes les informations nécessaires quant aux services proposés et adhère sans réserve aux présentes conditions générales d'utilisation.
4. L'utilisateur reconnaît que l'accès aux applications nécessite le respect de l'ensemble des prescriptions d'utilisation définies par les présentes conditions générales d'utilisation.
5. L'utilisateur reconnaît disposer de la capacité juridique et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser ces applications.

Définitions

6. Les termes ci-dessous définis auront entre les parties la signification suivante :

- « *donneur d'ordre* » : personne morale ou organisme mettant à la disposition de l'utilisateur des services par voie électronique, dont l'ASP est le mandataire ;

- « *téléservice* » : système d'information mis en œuvre par ou pour le compte d'un donneur d'ordre et permettant aux utilisateurs de procéder par voie électronique à des démarches ou formalités administratives, ici le site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/> ;

- « *service utilisateur* » : assistance technique proposée par l'ASP, au nom et pour le compte du donneur d'ordre ;

- « *utilisateur* » : toute personne ayant accepté les CGU et utilisant l'application

Documents

7. Les documents contractuels qui s'imposent à l'utilisateur sont les présentes conditions générales d'utilisation ;

Opposabilité

8. Les présentes conditions générales d'utilisation sont opposables à l'utilisateur dès sa première connexion à l'application.
9. L'ASP se réserve le droit d'apporter aux présentes conditions générales d'utilisation toutes les modifications qu'elle jugera utiles.
10. Toute modification des présentes conditions générales sera indiquée à l'utilisateur sous forme d'une information lors de sa connexion.
11. Les présentes conditions d'utilisation sont opposables pendant toute la durée d'utilisation de l'application et jusqu'à ce que de nouvelles conditions générales d'utilisation remplacent les présentes.
12. Ces nouvelles conditions générales d'utilisation sont portées à la connaissance de l'utilisateur sur la page d'accueil de l'application.

13. Tout usage de l'application par l'utilisateur après les modifications des conditions générales d'utilisation vaut acceptation par ce dernier des nouvelles conditions générales.
14. Les conditions générales figurant en ligne prévalent sur toute autre version.
15. L'utilisateur peut à tout moment renoncer à utiliser l'application sécurisée mais reste responsable de toute utilisation antérieure.

Présentation du téléservice

16. L'ASP met à disposition de l'utilisateur, au nom et pour le compte de son donneur d'ordre, un téléservice permettant d'accomplir certaines déclarations et/ou formalités.
17. L'utilisation du téléservice est libre et gratuite (hors éventuels frais de connexion à internet).
18. Pour accéder au téléservice, l'utilisateur certifie sur l'honneur être majeur et intervenir en son nom propre, ou pour le compte d'une personne morale.
19. 21. Le téléservice a pour objet de permettre à l'utilisateur de réaliser une demande d'aide à la prime à la conversion des véhicules.
20. Le téléservice permet à l'utilisateur de compléter et soumettre les formulaires accessibles depuis le téléservice:
 - L'utilisateur remplit en ligne le formulaire et valide celui-ci en y joignant les pièces nécessaires au traitement de son dossier
 - Pour des raisons de sécurité, l'ensemble des actions relatives à un dossier est enregistré en vue notamment d'horodater toute action et envoi. Ces éléments techniques recueillis par l'ASP font office de preuve.
 - Le téléservice permet à l'utilisateur d'accéder à une vision consolidée de l'ensemble des démarches réalisées. L'utilisateur est informé par voie électronique, à l'adresse électronique qu'il fournit, de l'avancement du traitement de son dossier et notamment : l'accusé réception par le service instructeur, la complétude de son dossier ou la demande d'information complémentaire, ainsi que l'issue donnée à la demande (prise en charge ou rejet).
 - L'utilisateur s'engage à transmettre à l'ASP, sur simple demande de sa part, toute pièce justificative permettant à l'ASP, dans le cadre de ses opérations de contrôle, de vérifier :
 - o la conformité des informations et déclarations transmises par l'utilisateur dans le cadre de sa demande d'aide ;
 - o et/ou le respect par l'utilisateur des engagements souscrits dans le cadre de sa demande d'aide.
21. En utilisant le téléservice, l'utilisateur s'engage à ne fournir que des informations exactes, à jour et complètes, et certifie sur l'honneur la conformité et la complétude des informations transmises à l'administration dans le cadre d'utilisation du téléservice.

Il est rappelé à l'utilisateur que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose notamment aux sanctions prévues à l'article 441-1 du code pénal prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.
22. Le téléservice permet en outre :
 - La dématérialisation de la démarche administrative par l'ASP pour les utilisateurs FranceConnect ;
 - l'instruction partagée et le suivi des dossiers à traiter par l'ASP ;
 - le dialogue entre l'ensemble des utilisateurs du service autour d'une demande d'aide ;
23. Conformément aux dispositions des articles L.114-8 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, les administrations échangent entre elles les informations strictement nécessaires à l'accomplissement de la démarche administrative.
24. Le téléservice est accessible de 5h à 23h, 7 jours sur 7.
25. L'ASP se réserve le droit, sans préavis, ni indemnité, de fermer temporairement l'accès au téléservice, notamment à des fins de maintenance, ou définitivement.

26. L'ASP se réserve le droit de compléter ou de modifier, à tout moment, le contenu et/ou le fonctionnement du téléservice en fonction de l'évolution de la technologie, de la réglementation et/ou des instructions de son donneur d'ordre.
27. Il appartiendra à l'utilisateur de veiller aux possibilités d'évolution des moyens informatiques et de transmission à sa disposition pour l'accès et l'utilisation du téléservice.
28. En cas d'impossibilité d'accéder et/ou d'utiliser le téléservice, l'utilisateur a la possibilité de s'adresser à l'ASP pour obtenir des informations en utilisant le formulaire de contact disponible sur le téléservice.

FranceConnect

29. Pour les personnes physiques intervenant en leur nom propre, il est proposé à l'utilisateur d'utiliser les services d'identification numériques FranceConnect. Dans ce cas, les données d'identité de l'utilisateur sont automatiquement récupérées par l'ASP, et l'utilisateur transmet de façon numérique et totalement dématérialisée son dossier et les pièces nécessaires à l'instruction de celui-ci. La transmission du formulaire et des pièces par l'utilisateur FranceConnecté vaut signature de celui-ci.
30. Dans le cas où l'utilisateur a engagé une démarche dans le téléservice par le biais de FranceConnect, il s'engage à poursuivre sa démarche par ce biais.
31. Pour des raisons techniques, l'utilisateur ne peut joindre des fichiers dépassant 3 Mo (méga-octets) par fichier. Les pièces transmises feront l'objet d'un traitement anti-virus pouvant aboutir à un rejet de la pièce par l'administration en cas de corruption de celle-ci. L'utilisateur sera alors informé.

Sécurité et accessibilité

32. L'accès à l'application est réalisé selon le protocole TLS (SSL) de façon à assurer l'authentification du serveur de l'ASP, la confidentialité des données échangées et leur intégrité.
33. L'application est un système de traitement automatisé de données. Tout accès non autorisé à ce dernier est interdit et passible de sanctions pénales.
34. Il en est de même du maintien, de l'altération et de l'entrave à un système de traitement automatisé de données, ainsi que de l'introduction, de la suppression ou de la modification frauduleuses de données.
35. L'ASP fait ses meilleurs efforts, conformément aux règles de l'art, pour sécuriser les accès, données et traitements. Eu égard à la nature de l'Internet, elle ne saurait garantir une sécurité absolue.
36. L'utilisateur déclare accepter les caractéristiques et limites de l'Internet.
37. L'utilisateur reconnaît avoir connaissance de la nature du réseau de l'Internet, et en particulier, de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les données d'informations.
38. L'utilisateur se doit d'informer l'ASP de toute défaillance de l'accès et/ou du fonctionnement de l'application, plus particulièrement concernant toute compromission de la sécurité.
39. L'utilisateur fait son affaire exclusive de la protection de ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus sur le réseau de l'internet.
40. L'ASP s'assure de l'homologation au RGS (Registre Général de Sécurité) de son téléservice.
41. Le téléservice a fait l'objet d'un développement dans le respect des règles préconisées par le RGAA 3.0 (Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations), la déclaration de conformité à ce règles est disponible en cliquant sur ce lien.

Assistance technique

42. L'ASP met à la disposition de l'utilisateur, au nom et pour le compte de son donneur d'ordre, un service utilisateur à même de répondre à tous les renseignements nécessaires à l'accès ou à l'utilisation de l'application.

Responsabilité

43. L'utilisateur s'engage à n'utiliser l'application et les informations auxquelles il a accès que dans les seules conditions définies aux présentes, complétées des éventuelles conditions spécifiques à chaque application.
44. Les données transmises à l'ASP via le téléservice relèvent de la responsabilité de l'utilisateur.
45. Dans le cadre de la démarche « dites-le-nous-une-fois », des données transmises précédemment à l'ASP ou à d'autres administrations peuvent être récupérées et n'engageront pas la responsabilité de l'ASP dans le cas où elles seraient incorrectes.
46. L'utilisateur s'engage à ne pas perturber l'usage que pourraient faire les autres utilisateurs de l'application et de ne pas accéder aux espaces réservés aux tiers.
47. L'utilisateur s'engage à ne commettre aucun acte pouvant compromettre la sécurité informatique de l'ASP, des donneurs d'ordre ou des autres utilisateurs.
48. L'utilisateur s'engage à ne pas interférer ou interrompre le fonctionnement normal de l'application.
49. L'utilisateur s'engage à indemniser l'ASP et ses agents en cas de plainte, action, poursuite, condamnation de ces derniers résultant du non-respect des conditions générales par l'utilisateur.
50. L'utilisateur s'engage à notifier à l'ASP tout changement relatif à son adresse e-mail et reconnaît qu'à défaut, il restera seul responsable des conséquences de quelques natures que ce soit, qui pourraient en résulter.
51. Etant donné la complexité des applications sécurisées mises en œuvre, l'ASP fait ses meilleurs efforts pour la prise en compte des informations et la bonne exécution des traitements correspondants.
52. Toutefois, l'ASP ne peut pas, à l'égard de l'utilisateur, être tenue responsable des erreurs ou retards de traitements correspondants, cette dernière agissant au nom et pour le compte de son donneur d'ordre.
53. L'ASP s'efforcera de réaliser les opérations qui lui incombent relatives à l'application conformément aux règles de l'art.
54. Toute perturbation de l'accès, de l'utilisation ou du fonctionnement de l'application ne saurait engager la responsabilité de l'ASP à l'égard de l'utilisateur.
55. L'ASP ne saurait être responsable des atteintes à la sécurité informatique de l'utilisateur et de ses données.
56. Sauf faute intentionnelle ou dolosive de l'ASP, les atteintes aux données de l'utilisateur ne sauraient engager la responsabilité de l'ASP.
57. L'ASP ne saurait être responsable de la violation des présentes conditions générales par un autre utilisateur.
58. La responsabilité de l'ASP ne pourra être engagée en cas de dommages indirects résultant de l'utilisation de l'application.
59. La responsabilité de l'ASP ne pourra être recherchée ni retenue en cas d'indisponibilité temporaire ou totale de tout ou partie de l'accès à l'application, d'une difficulté liée au temps de réponse, et d'une manière générale, d'un défaut de performance quelconque.

Propriété intellectuelle

60. Les présentes conditions générales n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle au bénéfice de l'utilisateur sur les éléments appartenant à l'ASP et/ou aux donneurs d'ordre.
61. Le site, les marques, les dessins, les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels, les moteurs de recherche, les bases de données et les noms de domaine, sans que cette liste soit exhaustive, sont la propriété exclusive de l'ASP et/ou de son donneur d'ordre.
62. Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces droits, sans l'autorisation expresse de l'ASP et/ou de son donneur d'ordre, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.
63. En conséquence, l'utilisateur s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle de l'ASP et/ou de son donneur d'ordre.

Données à caractère personnel

64. L'ASP agit en tant que sous-traitant de son donneur d'ordre, au sens de l'article 35 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.
65. L'ASP, en sa qualité de sous-traitant d'un traitement de données à caractère personnel, s'interdit toute opération en dehors des instructions de son donneur d'ordre, responsables des traitements en application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.
66. Les utilisateurs sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de suppression ou de modification des données nominatives les concernant et d'un droit de définition des directives relatives au sort de leurs données après leur décès. Pour mieux connaître vos droits, rendez-vous sur le site de la CNIL (www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits)."
67. L'utilisateur a la possibilité de recevoir à sa demande des informations sur le traitement des données qui le concerne en observant la procédure suivante :

- demande écrite et signée par l'utilisateur à laquelle est jointe une photocopie d'une pièce d'identité (voir [Mentions Légales](#));

Résolution et Résiliation

68. En cas de manquement aux obligations des présentes, l'ASP pourra prononcer de plein droit à l'utilisateur la résiliation ou la résolution des conditions générales.

Bonne foi et sincérité

69. Les parties conviennent d'exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.
70. Les parties déclarent sincères les présents engagements.
71. A ce titre, elles déclarent ne disposer d'aucun élément à leur connaissance qui, s'il avait été communiqué, aurait modifié le consentement de l'autre partie.

Titres

72. En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Nullité

73. Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision rendue par une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Intégralité

74. Les documents visés aux présentes expriment l'intégralité des obligations des parties, relativement à leur objet.
75. Aucune autre condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par les parties ne pourra s'intégrer au présent contrat.

Condition de preuve

76. Les conditions générales sous forme électronique ont, entre les parties, la même valeur que des conditions générales sur support papier.
77. Les données informatisées sont conservées dans des conditions raisonnables de sécurité et considérées comme des preuves écrites, au même titre que l'écrit sur support papier, entre les parties.
78. Pour des raisons de preuve, l'ensemble des actions relatives à un dossier sont enregistrées, horodatées et recueillies par l'ASP.

Traçabilité

79. Ces données sont conservées, à des fins de sécurité.
80. Les utilisateurs sont informés que leurs données personnelles et les preuves associées sont conservées pendant un délai maximum d'un an après quitus de la cour des comptes

Loi applicable

81. Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.
82. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

Configurations

83. Le téléservice été conçu de façon à fonctionner :
 - sous les systèmes d'exploitation Windows (version XP Service Pack 3 et supérieures).
 - avec les navigateurs Microsoft Internet Explorer (à partir d'IE11), Mozilla Firefox (à partir de la version 52), Google Chrome (à partir de la version 57). SAFARI (à partir de la version 10.1) et Edge (toutes versions).

L'utilisation du téléservice « www.primealaconversion.gouv.fr » sur d'autres navigateurs que ceux listés ci-dessus n'est pas recommandée et n'engendrera pas la responsabilité de l'ASP en cas de dysfonctionnement.